

<p><b>Objet :</b> <b>P.C.A.E.T.</b></p>	<p>L'an deux mille vingt, le vendredi 28 février à dix-neuf heures et sept minutes, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie de l'Isle-Adam</p>
<p><b>Convocation :</b> Date : 17/02/2020 Affichée le : .....</p> <p><b>Nombre de membres :</b> En exercice : 41 Présents : 31 Votants : 37</p> <p><b>Compte rendu :</b> Affiché le : .....</p> <p>Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de Pontoise le et de sa publication le .....</p> <p>Le Président, Pierre BEMELS</p>	<p>Monsieur Pierre BEMELS, Président Mme et MM. Didier DAGONET, Bruno MACE, Philippe VAN HYFTE, Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h17), Jean-Louis DELANNOY, Sébastien PONIATOWSKI, Nicole DODRELLE (Vice - Présidents)</p> <p>Mmes et MM. Chantal VILLALARD, Michel PASSANT, Agnès TELLIER, Jean-Dominique GILLIS, Alphonse PAGNON, Julita SALBERT, Michel VRAY, Eliane GESRET, Jean-Pierre COURTOIS, Wilfrid BETTAN, Sandrine SAINT-DENIS, Alexandre DOHY, Marie-Claude CRESPIEN, Patrice RENARD, Rémi DU PELOUX, Eric LEGENS (arrivé à 19h33), Norbert-Olivier TEMBO (arrivé à 19h22), Michel MANCHET, Sylvie AUBERT, François KISLING, Dominique MOURGET, Frédéric LANDRIN, Françoise CHAUMERLIAC, Céline CAUDRON (départ à 20h02)</p> <p><b>Etaient absents représentés :</b> Philippe LEBALLEUR donne pouvoir à Michel PASSANT François DELAIS donne pouvoir à Julita SALBERT Hélène DECHOUX donne pouvoir à Patrice RENARD Béatrice DUMESNIL donne pouvoir à Alexandre DOHY Odile JOUSSET pouvoir à Pierre-Edouard EON Gérard SCHOLLA donne pouvoir à P. BEMELS</p> <p><b>Etaient absents :</b> Jacques DELAUNE (Vice-Président), Claudine MORVAN, Elodie THABOUREY,</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Jean-Louis DELANNOY</p>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 16 juillet 2019 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

**Vu** la délibération du 11 octobre 2019 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5214-16 et L. 5214-21,

**VU** l'arrêté du Préfet du Val d'Oise en date du 17 novembre 2003 portant création de la CCVO3F,

**Vu** le Code de l'Environnement, et notamment l'article L. 229-26 imposant aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de réaliser un plan climat-air-énergie territorial (PCAET), l'article R229-53 qui prévoit que l'établissement public qui engage l'élaboration de son plan climat-air-énergie territorial en définit les modalités d'élaboration et de concertation, et les articles L121-18 et R121-25 disposant que le plan climat-air-énergie territorial est soumis à déclaration d'intention et définissant le contenu et les modalités de publication,

**Vu** le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial,

**Vu** la délibération n° 2017/10/03 du 6 octobre 2017 approuvant la convention de partenariat avec le SIGEIF pour l'accompagnement plan climat-air-énergie territorial,

**Considérant** la nécessité que les collectivités territoriales s'engagent concrètement pour contribuer à la mise en œuvre de l'accord de Paris et deviennent coordonnatrices de la transition énergétique sur leur territoire,

**Considérant** qu'à la suite du diagnostic présenté en fin 2018, la définition de la stratégie adoptée au 1er semestre 2019, le Comité de pilotage a travaillé durant le dernier trimestre 2019 sur le programme d'actions qui se présente sous la forme de cinq axes,

**Considérant** que ce PCAET a été approuvé au Comité de pilotage du 28/01/2020,

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur le Vice-Président Philippe VAN HYFTE, rapporteur,

**Après en avoir délibéré,** décide à l'unanimité :

- d'approuver l'ébauche PCAET afin que ce dernier puisse être adopté après consultation auprès des instances de l'Etat.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	37	0	0



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président de la Communauté de Communes,  
Pierre BEMELS.